

FONDS CULTUREL RIVIERA

RAPPORT DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DE GESTION CHARGÉE DE L'EXAMEN DU BUDGET 2021 DU FCR

SÉANCE DU MERCREDI 28 OCTOBRE 2020, À 18H30, À VEVEY
BÂTIMENT DU FEU, SALLE DE THÉORIE DU SDIS

Mesdames et Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera s'est réunie le mercredi 28 octobre 2020 à Vevey, et a examiné avec attention le budget 2021.

La Commission était composée de :

Présents

Blonay	Robert	Duncombe	<i>membre</i>
Chardonne	Jean-David	Pelot	<i>membre</i>
Corseaux	Roberto	Trüb	<i>membre</i>
Corsier	Peter	Braganza	<i>membre</i>
Jongny	Dominique	Pittet	<i>membre</i>
Montreux	Yves	Depallens	<i>membre</i>
Montreux	José	Jorge	<i>membre</i>
St-Légier-La Chiésaz	Vanda	Brauner Stern	<i>membre</i>
La Tour-de-Peilz	Sophie	Blank Barbezat	<i>membre</i>
La Tour-de-Peilz	Margareta	Brüssow	<i>suppléante</i>
Vevey	Pierre	Butty	<i>membre</i>
Vevey	Anna	lamartino	<i>membre</i>
Veytaux	Valérie	Wicht	<i>membre</i>

Mesdames et Messieurs :

Excusé

La Tour-de-Peilz	Jacques	Vallotton	<i>membre</i>
-------------------------	---------	------------------	---------------

ORDRE DU JOUR

1. Accueil
 2. Liste de présences
 3. Budget 2021 et préavis type
 4. Divers
 5. Prochaine séance
-

1. ACCUEIL

M. Pierre Butty, conseiller communal à Vevey et membre de la commission, accueille l'assemblée et lui souhaite la bienvenue. Il informe qu'il présidera la séance, et que Mme Pittet, conseillère communale à Jongny et membre de la commission, rédigera le rapport. D'autre part, afin de respecter les mesures sanitaires liées au COVID-19, il n'y aura pas de partie « récréative » à l'issue de la séance.

2. LISTE DE PRÉSENCES

M. Butty rappelle qu'en raison des mesures sanitaires toujours, seuls les membres ont été convoqués à la présente séance. Il procède à l'appel et précise que M. Vallotton est excusé et remplacé par Mme Brüssow, suppléante. Il suppose par ailleurs que M. Pelot a été retardé.

Le Conseil administratif du fonds est représenté par son Président, M. Jean-Baptiste Piemontesi, Conseiller municipal à Montreux, ainsi que par deux de ses membres : MM. Michel Agnant, Conseiller municipal à Vevey, et Thierry George, Conseiller municipal à St-Légier - La Chiésaz. Mmes Laurence Meyer de Stadelhofen et Nicole Chappuis représentent le Service des affaires intercommunales de la Riviera (SAI).

Toutes les communes étant représentées, M. Butty passe au point 3 de l'ordre du jour.

3. BUDGET 2021 ET PRÉAVIS TYPE

Tous les membres de la commission ayant reçu au préalable le budget 2021 et le préavis-type y relatif, le président ouvre directement la discussion.

Le budget ne précisant pas les montants octroyés à chaque institution bénéficiaire, M. Duncombe demande si le montant des subventions octroyées inclut l'AVIFFF ou si les Fr. 15'000.- s'ajoutent.

M. Piemontesi répond que les Fr. 15'000.- pour l'intégration de l'AVIFFF s'ajoutent aux subventions octroyées aux 19 institutions actuellement bénéficiaires, soit au montant de Fr. 3'757'000.-.

Après s'être assuré que le budget est établi sur la base de la population au 31-12-2019, ce qui lui est confirmé, M. Duncombe s'inquiète de ce qu'il adviendra de la règle des décisions prises à la majorité des 8/10, une fois que la fusion des communes de Blonay et de St-Légier sera effective au 1^{er} janvier 2022.

M. Piemontesi répond que le Conseil administratif (CA) du FCR ne s'est pas réuni depuis le résultat des votations du 27 septembre dernier et n'a par conséquent pas eu l'occasion de discuter de cette question d'ordre juridique, mais va s'y atteler.

Comme déjà évoqué lors de la séance de la Commission de gestion de mai dernier, M. Depallens s'inquiète de l'attribution des subventions aux institutions bénéficiaires, étant donné que le FCR ne participe qu'aux charges artistiques et que toutes les institutions ne pourront pas forcément réaliser leur programmation / événement, au vu de l'incertitude qui règne.

M. Piemontesi répond que le FCR maintient des contacts avec les institutions bénéficiaires. Il en ressort notamment que les institutions qui ont une saison ont un certain nombre de charges même si elles n'ont pas pu réaliser l'ensemble de leur programmation en 2019-2020, sans compter les recettes de billetterie à la baisse, par la force des choses. S'agissant de 2021, qui présente beaucoup d'inconnues, le CA est parti du principe de jouer son rôle de soutien aux institutions culturelles de la région et de maintenir l'enveloppe budgétaire globale. Les acteurs culturels ont déjà dû faire preuve de créativité et devront vraisemblablement poursuivre dans ce sens.

À la question de M. Depallens concernant les subventions qui ont été versées en 2020, M. Piemontesi confirme que dites subventions ont été intégralement versées aux institutions, à l'exception du Montreux Choral Festival qui avait annoncé l'annulation de la manifestation fin 2019 déjà.

M. Depallens s'interroge également sur l'utilisation du montant de la subvention du Montreux Choral Festival, ce d'autant plus qu'après l'annulation de l'édition 2020, la Fondation vient d'annoncer l'annulation de la manifestation prévue au printemps 2021, ainsi que sur la manière dont les subventions sont versées aux institutions dont l'évènement est programmé tous les 2 ans, notamment pour le Festival Images dont le prochain évènement n'aura lieu qu'en 2022.

M. Piemontesi indique qu'en 2020, le CA a pu entrer en matière sur des demandes d'aides à la création, ce que la convention prévoit en cas de solde positif. Nous savons maintenant que le Montreux Choral Festival renonce également à l'édition 2021 et comme en 2020, cela permettra vraisemblablement d'octroyer des aides à la création et soutiens ponctuels. Quant aux évènements bisannuels, le FCR verse un montant annuel, ce qui permet de « lisser » les budgets et d'éviter des écarts importants d'une année à l'autre.

M. Agnant ajoute que le Festival Images est un tryptique : le Festival Images, le Concours de photos (le grand prix Images participe au festival de l'année suivante) et l'Espace Images (expositions temporaires). Il y a par conséquent des dépenses et charges artistiques chaque année.

Au vu des précisions apportées séance tenante, M. Duncombe propose de compléter le préavis-type concernant l'octroi potentiel d'aides à la création et de soutiens ponctuels dans le cadre du budget 2021.

M. Piemontesi indique que le CA a volontairement établi un budget « base 0 » centré sur les charges strictement nécessaires, afin de rester centré sur son but premier et de tenir compte de la situation financière des communes qui est tendue.

M. Agnant ajoute que le chapitre relatif au fonctionnement et à l'évolution du fonds mentionne la possibilité d'octroyer des aides à la création et soutiens ponctuels en fonction du solde disponible.

Comme le budget 2021 et le préavis-type y relatif ont déjà été distribués dans certains conseils communaux, la Commission de gestion renonce à compléter le préavis-type, mais s'accorde sur le fait d'apporter les précisions utiles dans le cadre de son rapport.

Les membres de la Commission n'ayant plus de questions, M. Butty les invite à passer au vote.

C'est à l'unanimité des membres présents que le budget 2021 et le préavis-type sont adoptés.

4. DIVERS

M. Agnant prend la parole pour rappeler les bienfaits de la culture et la philosophie que les collectivités publiques devraient défendre, surtout en ces temps difficiles. Il relève également le travail réalisé par tous les acteurs culturels et l'importance de donner un signal fort, pas seulement vis-à-vis de la culture d'ailleurs, pour ne pas céder au découragement, ce que le FCR est justement en mesure de réaliser.

5. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance relative aux comptes 2020 est fixée le :

- **mardi 27 avril 2021, à 18h30, à Vevey.**

CONCLUSIONS

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera vous propose, Mesdames et Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillers :

- **d'adopter le budget 2021 du Fonds culturel Riviera.**

Au nom de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera

Le président :
Pierre Butty

La secrétaire :
Dominique Pittet

Vevey, le 11 novembre 2020

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 12/2020

le 2 novembre 2020

Budget 2021 du Fonds culturel Riviera (FCR).

10.03-2010-PAD-rc-Preavis-12-Budget-2021-FCR.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de vous soumettre pour adoption le budget 2021 du Fonds culturel Riviera. La même procédure est appliquée dans les autres communes de la Riviera. Rappelons que le budget et les comptes du Fonds sont adoptés par les conseils communaux, sur proposition municipale. Les décisions sont prises à la majorité qualifiée des 4/5^e des communes partenaires (8 sur 10).

2. Cadre général

Créé sous la forme d'une entente intercommunale au sens de l'art. 110 de la Loi sur les communes, le Fonds culturel Riviera (FCR) est entré en vigueur le 19 juillet 2003 suite à l'approbation par le Conseil d'Etat de la convention préalablement adoptée par les dix conseils communaux de la Riviera. Il a pour but de soutenir les institutions culturelles de portée régionale en participant aux charges artistiques de ces dernières, ainsi qu'aux frais d'édition de l'Agenda Riviera.

Selon le règlement sur la comptabilité des communes, les comptes et le budget du Fonds culturel Riviera sont soumis au contrôle de l'Etat.

Il est géré par un conseil administratif, formé d'un délégué pour chacune des dix Municipalités.

3. Fonctionnement et évolution du Fonds depuis 2003

Conformément à l'art. 18 de la convention, le Fonds est alimenté par les contributions annuelles des communes dans une fourchette fixée de Fr. 45.- à Fr. 50.- par habitant.

Durant la 1^{ère} législature de fonctionnement du fonds, soit 2003-2006, 11 institutions étaient bénéficiaires du Fonds, ainsi que l'Agenda régional et le montant des contributions était fixé à Fr. 48.-/habitant. De 2007 jusqu'à 2017, le montant de la contribution des communes a été maintenu à Fr. 48.- permettant ainsi l'intégration de nouvelles institutions et l'octroi de soutiens ponctuels / aides à la création. En 2018 et 2019, le Conseil administratif a fixé le montant de la contribution des communes



à Fr. 46.50 / habitant, souhaitant se recentrer sur la mission première du fonds, soit le soutien aux institutions bénéficiaires et aux frais d'édition de l'Agenda Riviera. Quant au budget 2020, il a été établi en tenant compte de la baisse de la population 2018 et des charges strictement nécessaires (institutions bénéficiaires, agenda régional, forfait SAI et frais de contrôle des comptes), la contribution des communes équivalant à Fr. 47.10 / habitant.

Conformément à l'art. 5 de la convention, il appartient au Conseil administratif du Fonds de procéder à l'attribution des subventions annuelles aux institutions bénéficiaires, dans le cadre du budget global adopté par les conseils communaux. En décembre 2020, le Conseil administratif procédera donc à la répartition des subventions pour 2021.

Outre l'agenda régional, les 19 institutions bénéficiaires en 2020 sont rappelées ci-dessous :

Association Concours Clara Haskil, Association La Lanterne Magique Vevey-Montreux, Association Live in Vevey, Association des Musées de la Riviera vaudoise (AMRV), Association Nouvel Espace Dancers (NED), Association Nox Orae, Association Oriental Vevey - Théâtre de l'Oriental, Association Semaine internationale de piano, Association du Théâtre de Poche de la Grenette, Association du Théâtre Les Trois-Quarts, Association Tous Artistes Confondus - Rocking Chair (RKC), Fondation des Arts & Spectacles - Le Reflet - Théâtre de Vevey, Fondation Festival du rire de Montreux - Montreux Comedy Festival, Montreux Jazz Artists Foundation, Fondation Montreux Choral Festival, Fondation pour l'art dramatique - Théâtre Montreux-Riviera (TMR), Fondation de la Saison culturelle de Montreux, Fondation du Septembre Musical Montreux-Vevey, Fondation Vevey ville d'images - Festival Images.

4. Budget 2021

Le budget 2021 a été établi sur une « base 0 » qui correspond aux seules charges nécessaires, soit au maintien des subsides aux institutions bénéficiaires du FCR, à l'intégration d'une nouvelle institution (Association Vevey International Funny Film Festival) qui, conformément à la convention du FCR, a été acceptée par les dix Municipalités de la Riviera, ainsi qu'aux charges d'administration et de gestion du Fonds (forfait SAI / contrôle des comptes par une fiduciaire agréée). Au vu de la baisse de la population résidente entre fin 2017 et fin 2018, le Conseil administratif a décidé d'établir le budget sur une base de population sans majoration projetée ; en l'occurrence, sur les chiffres au 31.12.2019. Ledit budget est donc au plus près de la réalité en l'état des connaissances du FCR.

Ainsi, le montant global des charges s'élève à Fr. 3'807'600.-, dont Fr. 3'757'000.- pour les 19 institutions bénéficiaires du FCR et l'Agenda Riviera, Fr. 15'000.- pour l'AVIFFF.

S'agissant des recettes, elles sont composées de la contribution de la Commission intercommunale de la taxe de séjour de Fr. 12'000.- pour l'Agenda régional, d'une provision faite sur l'exercice 2020 pour l'intégration de l'AVIFFF, ainsi que de la contribution des communes, dont le montant a été déterminé sur la base des charges (Fr. 3'807'600.-) moins la participation de la Commission intercommunale de la taxe de séjour (Fr. 12'000.-) et la provision (Fr. 15'000.-). La contribution des communes s'élève par conséquent à Fr. 3'780'600.-, équivalant à Fr. 47.- / habitant.

Ainsi, le solde prévisible au 31 décembre 2021 est de Fr. 0.-.

Le budget présenté est conforme au but de la convention du Fonds, visant prioritairement le soutien des institutions bénéficiaires du Fonds. Comme mentionné dans le cadre du budget 2018 du FCR, les communes sont invitées à soutenir les institutions culturelles locales avec le Fr. 1.- / habitant qui résulte de la différence entre le budget 2021 à Fr. 47.- par habitant et les Fr. 48.- / habitant fixés jusqu'en 2017.



FONDS CULTUREL RIVIERA

BUDGET 2021

CHARGES

Subventions aux institutions bénéficiaires du FCR	3'757'000
Intégration de l'AVIFFF	15'000
Prestations d'administration et de gestion (SAI)	35'000
Contrôle des comptes (Fiduciaire SCF révision SA)	600

TOTAL DES CHARGES

3'807'600

REVENUS

Contribution Commission intercom. de la Taxe de séjour à l'Agenda régional	12'000
Provision sur exercice 2020 pour intégration de l'AVIFFF	15'000

Contribution des communes	Population au 31.12.2019	Population en %	Montant à porter au budget 2021
Blonay	6'151	7.7%	289'292
Chardonne	3'032	3.8%	142'600
Corseaux	2'287	2.8%	107'562
Corsier	3'363	4.2%	158'168
Jongny	1'544	1.9%	72'617
Montreux	26'065	32.4%	1'225'883
St-Légier-La Chiésaz	5'243	6.5%	246'587
La Tour-de-Peilz	11'906	14.8%	559'960
Vevey	19'871	24.7%	934'568
Veytaux	922	1.1%	43'363
Total contribution des communes (~ Fr. 47.00/hab.)	80'384	100.0%	3'780'600

TOTAL DES REVENUS

3'807'600

SOLDE PREVISIBLE AU 31.12.2021

0

Vevey - septembre 2020 / SAI-LMS